

La Gacilly vous ouvre ses rues cet été !

# APPEL À CANDIDATURES : SCÈNE OUVERTE & SPECTACLES DE RUE

Été 2026 - Artistes de rue, musiciens, circassiens, comédiens... rejoignez-nous pour animer les rues de notre village !

# ARTISTES DE RUE, À VOUS LA SCÈNE !

Musiciens , circassiens , comédiens , clowns, performeurs : La Gacilly vous invite ! Ce village touristique breton , très fréquenté durant la haute saison estivale , vous offre un contact direct avec le public et l'énergie unique des pavés.



# LE CONCEPT & LES DATES

## CLÉS



### Format

Spectacles de rue et scène ouverte l'après-midi, au cœur du village touristique de La Gacilly.

### Dates 2026

Trois rendez-vous estivaux : 1er août, 29 août et 27 septembre 2026. Réservez vos dates !

### Rémunération

Spectacle rémunéré exclusivement au chapeau. La commune met à disposition l'espace public et assure la communication.



# CONDITIONS D'ACCUEIL : STATUT & AUTONOMIE TECHNIQUE



## Statut Juridique

Artistes et compagnies autonomes juridiquement : structure associative, micro -entreprise ou intermittents portés. Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire.



## Autonomie Technique

Autonomie 100% technique requise : instruments, décors, petite sonorisation sur batterie si nécessaire. Aucun branchement électrique fourni.



# CONDITIONS DE SÉCURITÉ & RÉGULATION DU CHAPEAU



## Voies de Secours

Ne jamais obstruer les voies de circulation des secours (pompiers, ambulances). Gardez toujours un passage libre pour les interventions d'urgence .

## Le Chapeau

Informez le public de manière claire et bienveillante que le spectacle est rémunéré au chapeau.  
Transparence et respect du public sont essentiels.

## Autorisations

### Spéciales

L'usage de feu, pyrotechnie ou structures aériennes lourdes est strictement soumis à une autorisation écrite préalable de la mairie.



# CE QUE LA COMMUNE VOUS OFFRE



## Cadre Touristique Privilégié

Performez au cœur d'un village touristique très fréquenté durant la haute saison estivale.



## Emplacements Sécurisés

Espaces de performance validés par la commission de sécurité communale.



## Communication Dédinée

Promotion sur les réseaux sociaux de la commune et affichage local pour vos spectacles.



## Accueil Convivial

Point de repli avec eau fraîche, sanitaires et espace sécurisé pour vos affaires personnelles.



## Un Repas Offert

La commune vous offre un repas pour recharger vos batteries entre les performances.



# COMMENT CANDIDATER ?



## Présentation

Nom de l'artiste ou compagnie, discipline artistique, nombre de personnes dans le groupe.



## Spectacle

Durée idéale de 20 à 45 minutes, synopsis du spectacle, besoins en espace.



## Médias

Liens vers vos vidéos, photos de spectacles, et réseaux sociaux.



## Disponibilités

Indiquez vos préférences parmi les dates : 1er août, 29 août, 27 septembre 2026.



## Justificatif RC Pro

Copie de votre attestation Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire.



# NOTE IMPORTANTE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)



Autorisation obligatoire : Toute performance au chapeau nécessite une AOT délivrée par le maire de La Gacilly.



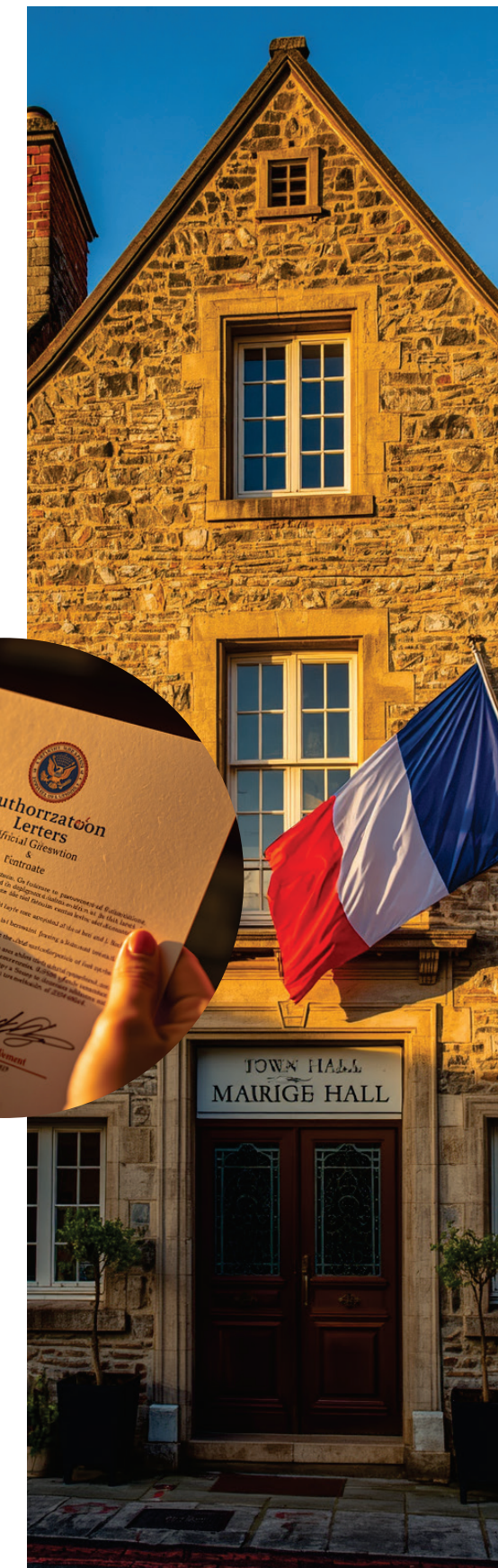
Le jour J : Vous devez impérativement avoir cette autorisation sur vous lors de votre performance .



Document officiel : Une lettre d'autorisation officielle sera remise à chaque artiste ou compagnie sélectionné(e).



Conseil : Conservez ce document précieusement et présentez-le sur demande des autorités .



# CONTACT & REJOIGNEZ-NOUS !

Commission Culture de la Mairie de La Gacilly

Envoyez votre dossier avant le 15 juin 2026 et faites vibrer La Gacilly cet été ! Nous avons hâte de découvrir vos talents et de partager ensemble la magie des spectacles de rue.

